



**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 2026-01/ODEPA/PRES/SG
DU 27 JUILLET 2026 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR
L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS EXERCICES 2024 ET 2025**

1. La présente sollicitation de manifestations d'intérêt est lancée pour mobiliser un Cabinet en vue de la réalisation de l'audit des comptes de l'Organisation pour le Développement et la Promotion de l'Artisanat Africain (ODEPA) des exercices 2024 et 2025.
2. L'audit a pour objectif de permettre à l'auditeur d'exprimer une opinion indiquant si les états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'ODEPA pour les exercices annuels allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 et du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 conformément aux normes d'audits internationalement reconnues. Il vise également à garantir la transparence dans la gestion financière de l'organisation.
3. L'audit sera effectué conformément aux normes ISA (International Standards on Auditing) et au Système Comptable des Entités à But Non Lucratif (SYCEBNL) entré en vigueur le 1^{er} janvier 2024.
4. Le délai d'exécution pour la mission est de trente (30) jours.
5. Les cabinets d'expertise comptable intéressés et issus des 28 pays membres de l'ODEPA à jour de leurs cotisations statutaires, sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services.

Les candidats seront évalués sur la base des critères ci-après :

- a) Le domaine des activités des candidats ;
- b) Le nombre d'années d'expérience ;
- c) Les qualifications des candidats dans le domaine des prestations ;
- d) Les expériences similaires du prestataire au cours des cinq (05) dernières années (2021 à 2025) en audit comptable des comptes. (Joindre obligatoirement les copies des pages de garde et de signature des contrats des expériences similaires ainsi que les copies des attestations de bonne fin ;

Pour ces informations, les cabinets sont invités à fournir un document consolidé ne dépassant pas 20 pages.



6. A l'issue de la phase préliminaire, une short liste de **cinq (05)** cabinets au maximum présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie. Ces cabinets seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et seul un (01) cabinet d'expertise comptable ou groupement de cabinets présélectionnés sera sélectionné selon la méthode basée sur **la qualité technique et le coût**.
7. Les cabinets d'expertise comptable peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence aux adresses ci-dessous et aux jours et heures ouvrables suivants :
- Siège de l'ODEPA : Avenue Guillaume OUEDRAOGO, 09 BP 419 Ouagadougou 09, Burkina Faso
 - Email : odepa@odepa-int.org
 - Téléphone : +226 25 33 39 79 / +226 60 03 39 00
 - du lundi au jeudi : de 7 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 00 à 16 h 00 ;
 - le vendredi : de 7 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.
8. Le budget prévisionnel pour la présente mission est de **trois millions (3 000 000) de Francs CFA HT/HD**.
9. Les manifestations d'intérêt rédigées en langue française en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies doivent être déposées sous pli fermé avec la mention « **Sélection d'un Cabinet pour l'audit des états financiers Exercices 2024 et 2025 de l'ODEPA** » au Secrétariat de l'ODEPA sis sur l'avenue Guillaume OUEDRAOGO à Ouagadougou, Burkina Faso, **au plus tard le mardi 25 août 2026 à 16 heures 00 minutes précises, Temps Universel**.

Ouagadougou, le 27 juillet 2026

Le Secrétaire Général



Fidèle ILBOUDO